



LA CHARTE DES PARENTS

Cette charte doit permettre la bonne marche du club. Elle est signée en début de saison sportive et représente un engagement moral de la part des parents des gymnastes. Elle servira au long de la saison sportive de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des signataires.

1. Inscriptions

- L'inscription au club de tout gymnaste implique
- Le paiement de la cotisation et de la licence FFG au moment de l'inscription,
- La fourniture d'un certificat médical et de remplir le formulaire en ligne
- L'acceptation et le respect des statuts du club et son règlement intérieur,
- L'acceptation et le respect de la présente charte

2. Responsabilités

- Prise en charge des gymnastes par le club uniquement pendant la durée des cours.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaire pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelles d'inscription.

3. Compétitions et autres manifestations

- Tout gymnaste inscrit à une compétition devra respecter son engagement.
- En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié, le club fera supporter aux familles le montant des frais d'annulation.
- Le/la gymnaste engagé(e) dans une compétition a l'obligation de rester jusqu'à la fin du palmarès.

4. Organisation – objectifs sportifs

Le Comité de Direction et sa commission technique définissent :

- Les orientations générales pour chaque catégorie
- Les déplacements sportifs
- La stratégie sportive du club



Chaque entraîneur a la responsabilité d'une ou plusieurs catégories de gymnastes et respecte les orientations fixées par le club. Sur recommandation de son entraîneur, le gymnaste pourra se voir proposer des formations d'aide moniteur ou de juge au cours de sa carrière sportive. Le gymnaste ayant accepté ce parcours de développement de compétence s'engage à être assidu et à respecter les règles et procédures mises en place.

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le club. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport en adoptant les comportements suivants :

- Adhérer et encourager son enfant à respecter la « charte du Gymnaste ».
- Aider son enfant à développer un « esprit sportif » et entretenir ses valeurs.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou retard de son enfant.
- Etre ponctuel et respecter les horaires d'entraînement.
- Déposer et récupérer son enfant au gymnase en présence d'un entraîneur du club (baby, poussines, benjamines, minimes).
- Seuls les gymnastes, entraîneurs, membres du conseil d'administration sont autorisés dans la salle d'entraînement et dans les vestiaires (sauf baby).
- Possibilité d'assister aux entraînements une semaine par trimestre, selon calendrier établi par l'équipe des entraîneurs.
- Juger objectivement des possibilités de son enfant et en discuter avec l'entraîneur sur rendez-vous.
- Rendre compte à l'entraîneur ou au Comité de Direction des difficultés éventuelles.
- En cas de besoin d'informations, les parents sollicitent l'entraîneur au moment de l'accueil ou à la fin du cours.
- Proscrire en toutes circonstances un comportement déplacé, avoir des propos ou une attitude présentant un caractère provocant.
- Rester courtois et poli avec tout le personnel du club, ses bénévoles, et le personnel communal. Aucune menace ni insulte ne sera tolérée
- Etre volontaire pour aider et participer aux différents événements sportifs ou festifs organisés par le club.
- S'impliquer à l'effort collectif de transport des gymnastes lors des déplacements.

Ces règles de vie devront aussi être respectées lors des stages et compétitions.

Cette charte constitue un ensemble de règles élaborées collectivement pour soutenir tous les participants de cette association dans cette démarche.

Adhérer au club et prendre une licence au club, c'est s'engager en tant que gymnaste à respecter l'éthique du Club et de la gymnastique et à en donner une bonne image par un comportement exemplaire en toutes circonstances.

Le respect de cette charte par chacun est une condition absolue de bon fonctionnement de l'association. Le non-respect de celle-ci par un adhérent expose ce dernier à une possibilité de mise à l'écart ou d'exclusion temporaire de la séance en cours.

Gex, le / / 2019

NOM Prénom :

Signature

